

9

N° 9
Mai 2001

UNIVERSITÉ *ensemble*

Bulletin du Comité sur les femmes en milieu universitaire de la FQPPU

Ce n'est pas le temps de baisser les bras!

«La médecine veut garder ses garçons.» Ce titre à la une du *Devoir* en a fait sursauter plusieurs le 7 mars dernier! Et que dire du sous-titre: «L'UdeM se demande si ses critères d'admission favorisent trop les filles», qui laisse entendre que l'UdeM a favorisé les filles jusqu'à maintenant! Mais passons sur ce «trop» qui peut avoir été placé là par le journal ou les journalistes et voyons le contenu. Isabelle Paré et Marie-Andrée Chouinard y font état des inquiétudes du doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, Patrick Vinay, devant le fait que «les étudiantes fraîchement sorties du cégep – qui, au même âge, ont en général une plus grande maturité que les garçons – réussiraient en plus grand nombre à [l'] entrevue de sélection destinée à évaluer les qualités humaines et la maturité des futurs médecins». Le doyen se pose «la question à savoir si, par notre façon de sélectionner, nous créons un biais défavorable aux garçons plus jeunes»¹.

Quand on pense à l'importance des «qualités humaines», de la «maturité» et de la communication dans les rapports entre médecins et malades, on ne peut que s'indigner que de telles aptitudes de la part d'aspirantes médecins suscitent l'inquiétude du doyen d'une faculté de médecine. Mais la question est plus complexe et les enjeux, beaucoup plus importants que le seul nombre d'étudiantes en médecine. On ne s'étonnera donc pas que le sujet ait été abordé quelques jours plus tard, pendant le colloque du CFMU! Marie-Andrée Bertrand, professeure émérite de criminologie à l'UdeM a accepté de partager ses réflexions sur le sujet avec les lectrices et lecteurs d'*ensemble* dans un texte qui apparaît en encadré ci-dessous. Le CFMU vous invite à

prendre la parole à votre tour. Que répondez-vous à la question posée par Marie-Andrée-Bertrand en conclusion de son texte? Comment contrer le *backlash*?

Mais ne manquez pas de lire aussi les deux autres articles du présent bulletin. Le premier contient des informations sur le colloque «Carrière et conditions de vie des professeures d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux», dont nous vous avons communiqué le programme et les résumés des communications dans les deux derniers numéros (7 et 8) d'*ensemble*. Le second fait état d'une étude fort instructive sur l'*Affirmative Action* ou programmes d'accès à l'égalité aux États-Unis.

Précisons enfin que ce numéro d'*ensemble* est le huitième et dernier produit par l'équipe du CFMU 1999-2001. Au moment où vous lirez ces lignes, l'équipe 2001-2003 aura été élue, le vendredi 3 mai 2001, pendant le Congrès de la FQPPU, à Magog.

Je termine donc en vous disant tout le plaisir que nous avons eu, mes collègues et moi-même, à travailler ensemble pour et avec les professeures au cours de ces deux années si vite passées et en vous souhaitant un très bon été!

Huguette Dagenais
Présidente du CFMU 1999-2001

¹ L'article (p. A1, A8) mérite d'être lu en entier; on y explique ensuite la situation à l'UdeM, qui a l'obligation de puiser au cégep au moins la moitié de ses recrues, et à McGill et on conclut que «le phénomène de la féminisation massive [de la population étudiante des facultés de médecine] semble singulier au Québec puisqu'on dénombre toujours plus d'étudiants maculins que féminins [sic] en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, et un nombre égal en Colombie-Britannique».

UNIVERSITÉ

Des nouvelles du colloque du CFMU

Le colloque « Carrière et conditions de vie des professeurs d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux », qui a eu lieu à Montréal les 15 et 16 mars 2001, a été un succès. Près d'une centaine de professeurs et de professeurs ont participé aux cinq sessions de travail et ont pu échanger leurs expériences et leurs analyses avec la quinzaine de conférencières, commentatrices et conférenciers invités.

Il est impossible de résumer ici en quelques lignes les échanges qui ont eu cours pendant ces deux journées. Je soulignerai seulement la teneur des deux résolutions votées durant la session de clôture, le vendredi 16 en après-midi. Les personnes présentes ont, en effet, exprimé clairement leurs préoccupations devant les divers programmes de chaires, de « nouveaux chercheurs » (sic), etc., conçus et mis en application présentement à l'extérieur des conventions collectives et des Programmes d'accès à l'égalité. Elles ont exigé que l'embauche professorale découlant de tels concours se fasse dans le respect du processus d'embauche prévu dans chacune des conventions collectives et en particulier des clauses touchant l'accès à l'égalité pour les femmes. L'assemblée a également demandé que cette résolution soit acheminée par la présidente de la Fédération et la présidente du CFMU aux directions des programmes de subventions concernés ainsi qu'aux directions des universités québécoises.

Dans la deuxième proposition l'assemblée a exprimé son opposition à une éventuelle politique d'admission discriminatoire négative à l'égard des femmes étudiantes à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. L'assemblée réagissait ainsi aux informations véhiculées par les médias et notamment *Le Devoir* avec l'article dont il a été question ci-dessus.

Par ailleurs, le CFMU a profité de ce colloque pour célébrer la Journée internationale des femmes en honorant Marie-Andrée Bertrand, Anita Caron, Pauline Fahmy, Simone Landry et Nicole Thivierge. Ces cinq collègues ont mené de front carrière scientifique, vie familiale et engagement soutenu envers la cause des femmes et de l'égalité à l'université (et continuent de le faire même à la retraite ou à l'approche de la retraite!) tout en faisant preuve d'une grande chaleur humaine et de beaucoup d'humour! La fête du jeudi 15 mars à 17h00 fut donc très agréable et très touchante.

Si vous n'avez pu être parmi nous pendant le colloque, vous pourrez quand même prendre connaissance des communications et des discussions puisque les Actes seront publiés dans le courant de l'automne prochain.

Une évaluation des Programmes d'accès à l'égalité aux États-Unis

Sous le titre « *Report Assesses Affirmative Action Programs in the United States* » le numéro de mars 2001 du *Journal de l'ACPPU* (p. A6) présente les conclusions d'une recherche sur les programmes états-uniens d'accès à l'égalité, réalisée par les professeurs Harry Holzer (Université Georgetown) et David Newmark (Université d'État du Michigan). Après 30 ans d'existence, les programmes d'accès à l'égalité (affirmative action) ont effectivement, là où ils ont été appliqués, augmenté de 10 à 15% la participation des femmes et des minorités. De plus, rien n'indique que les femmes ayant bénéficié de telles mesures seraient moins qualifiées ou moins performantes que les hommes (« *The 200 studies reviewed show no evidence of weaker educational qualifications or job performance for women beneficiaries than for men* »). Abordant la question sous l'angle de la « performance économique » et non seulement sous celui des politiques sociales, les deux économistes ont procédé à une analyse exhaustive de plus de 200 études scientifiques (études longitudinales, enquêtes nationales, statistiques du travail, etc.). Voilà de quoi contrer la désinformation et lever la confusion qui entourent encore la question des PAE. Pour en savoir davantage, voir l'article de Holzer et Newmark dans le *Journal of Economic Literature* (septembre 2000) ou le *Journal de l'ACPPU* (mars 2000: A6), qui cite comme source *Campus Clips*, American Federation of Teachers, www.aft.org.

FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU CFMU 2001-2003

Micheline BONNEAU
Marie-Marthe COUSINEAU
Huguette DAGENAIS
Gleider HERNANDEZ
Marie-Louise LEFEBVRE
Jacques-André LEQUIN
Lise PARENT

À VOUS LA PAROLE!

Backlash.

La réussite scolaire des filles utilisée contre elles

Sous l'influence des chartes des droits de la personne et des programmes d'accès à l'égalité rendus possibles par les chartes, les femmes ont vu leur possibilité d'accéder aux études supérieures devenir réalité. Bien plus: le critère utilisé par la majorité des établissements d'enseignement supérieur dans la sélection des candidates et des candidats aux diverses professions et disciplines favorise maintenant les candidates féminines (au Québec, la cote R, qui témoigne de résultats supérieurs aux études collégiales), qui sont en général plus appliquées et, de l'avis des spécialistes en psychopédagogie, font preuve de plus de maturité que les garçons, à âge égal. Progressivement, les contingents étudiants sont devenus majoritairement féminins, d'abord au premier cycle, maintenant au second et bientôt au troisième, dans un grand nombre de disciplines au Canada, aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et ailleurs.

Cette évolution semble inquiéter les gardiens de certains ordres professionnels, voire même les doyens de facultés comme la médecine, dont certains proposent des mesures pour limiter la sur-représentation des filles parmi la population étudiante de leur faculté. Le doyen Patrick Vinay de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal réfléchit en ce sens et prétend parler dans cette affaire au nom des doyens de médecine au Québec. Leur crainte: Nos professions vont-elles devenir «exagérément» féminines? Comment assurer le service aux clientèles avec une majorité de femmes professionnelles qui vont sans cesse rompre le rythme de production des établissements de soins en devenant enceintes, en prenant leur congé de maternité, et qui, de toutes façons, vont refuser de faire des heures supplémentaires pour raisons familiales, etc.? Des doyens de facultés de droit, dont l'inquiétude est plus discrète (connaissance de la loi oblige), emboîteraient volontiers le pas. La profession d'avocats va changer du tout au tout avec des professionnelles qui n'acceptent pas de travailler 18 heures sur 24, qui ne savent pas retourner au bureau en soirée, se lever à 6h00 pour rencontrer les clients qui vont au tribunal ce matin là, ou qui, si elles se lèvent à 6h00, le font pour préparer les enfants à partir pour l'école.

Parmi les mesures visant à rétablir «l'égalité des sexes» ou même une prédominance masculine, l'une de celles qu'a évoquée à la radio de Radio-Canada le doyen Vinay est la suivante: puisque les candidats masculins arrivent plus tard au niveau de maturité des filles du même âge, faisons attendre les filles ou en tout cas trouvons un mécanisme qui limite l'entrée de ces dernières au nombre de candidats masculins désirables, quelle que soit la qualité du dossier des candidates.

Le mécanisme ne semble pas ici très efficace ou même praticable car, deux ans plus tard, les mêmes filles seront encore plus «matures».

En fait, le mécanisme ici n'est pas très important. L'objectif visé l'est davantage. Il s'agit d'une forme de discrimination positive en faveur des candidats masculins, et le doyen Vinay n'est pas le seul à vouloir en assurer l'implantation. Nombreux sont les responsables de facultés et de départements professionnels et non professionnels qui cherchent à composer de façon plus «égalitaire» leur population étudiante. Les motifs officiels sont, dans les professions de la santé: assurer un service plus permanent et régulier auprès des patients (comme si les infirmières n'avaient pas été, de loin, celles qui ont assuré cette présence depuis toujours, avec ou sans celle des médecins masculins); dans d'autres professions comme le droit: «rétablir» les horaires de fonctionnement de la profession (18 heures par jour) ou encore, dans des domaines comme la criminologie, devant le fait que 90% des clientèles «criminelles» sont masculines: assurer absolument «des figures de pères» dans les centres de réhabilitation...

Toutes les raisons seront bonnes, semble-t-il, pour limiter l'entrée des femmes dans les universités et les professions. Comment contrer ce backlash? Que faut-il faire?

Marie-Andrée Bertrand, professeure émérite,
Département de criminologie, Université de Montréal

Les membres du CFMU 1999-2001

BONNEAU, Micheline

Département des sciences humaines
Université du Québec à Rimouski
Téléphone: (418) 723-1986, poste 1620
Télécopieur: (418) 739-5049
Courriel: micheline_bonneau@uqar.quebec.ca

CLOUTIER, Renée

Département des fondements
et pratiques en éducation
Université Laval
Téléphone: (418) 656-2131, poste 7784
Télécopieur: (418) 656-3071
Courriel: renee.cloutier@fse.ulaval.ca

COUSINEAU, Marie-Marthe

École de criminologie
Université de Montréal
Téléphone: (514) 343-7322
Télécopieur: (514) 343-5650
Courriel: cousinem@ere.umontreal.ca

**LEQUIN, Jacques-André,
président-SPUQAH**

Département des relations industrielles
Université du Québec à Hull
Téléphone: (819) 595-3900, poste 1715
Télécopieur: (819) 773-1788
Courriel:
jacques-andre_lequin@uqah.quebec.ca

DAGENAIS, Huguette, présidente-CFMU

Département d'anthropologie
Université Laval
Téléphone: (418) 656-7025
Télécopieur: (418) 656-2831
Courriel: huguette.dagenais@ant.ulaval.ca

HERNANDEZ, Gleider

Département des arts et lettres
Université du Québec à Chicoutimi
Téléphone: (418) 545-5011, poste 5276 ou
poste 2436 (bureau)
Télécopieur: (418) 545-5012
Courriel: gleider_hernandez@uqac.quebec.ca

LEFEBVRE, Marie-Louise

Sciences de l'Éducation
Université du Québec à Montréal
Téléphone: (514) 987-3000, poste 8582
Télécopieur: (514) 987-4608
Courriel: lefebvre.marie_louise@uqam.ca

Questions ou opinions

Vous pouvez adresser vos questions ou commentaires au
Comité sur les femmes en milieu universitaire à l'adresse suivante:

FQPPU

4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 405
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Téléphone: (514) 843-5953 • Télécopieur: (514) 843-6928

N'hésitez pas à consulter le site WEB de la FQPPU dont
l'adresse est: <http://www.fqppu.qc.ca>